



## 1) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2023

Flora LAPERNE demande s'il y a des remarques concernant les réponses du précédent compte-rendu ;

### Point 26 : Impasse Mirande

«Monsieur Henri OSCAMOU a fait savoir qu'il n'y a pas eu d'intervention sur les bouchons à clé. Ils sont toujours bruyants.

**Réponse :** Demande d'intervention bien prise en compte par les services techniques. Il y a un affaissement de la tranchée. Le dossier est en cours avec l'entreprise chargée des travaux en vue d'une intervention de réfection.»

Monsieur Henri OSCAMOU reste dans l'attente d'une intervention sur les bouchons à clé.

**Réponse :** Les tranchées seront reprofilées dans le début de l'été par une entreprise.

### Point 31 : Église

«Au niveau de l'autel, du lierre pousse et a brisé le vitrail.

Marie-Lyse BISTUÉ indique qu'un courrier sera fait aux deux propriétaires en s'appuyant sur le droit d'échelle.»

La réfection des vitraux sera terminée fin avril. Un courrier sera adressé, en suivant, aux deux propriétaires au sujet de la pousse du lierre et son entretien.

**Réponse :** Le chantier de réfection des vitraux a pris du retard. La date de réception est repoussée à mi-juin.

### Point 33 : Chemin des Charrois (propriété Sottou)

«La bouche d'évacuation qui a été nettoyée est plus haute que l'endroit où la chaussée est inondée. De plus, la bouche d'évacuation qui se trouve de l'autre côté de la route et qui, elle, devrait permettre l'écoulement de l'eau, est cachée par les feuilles – on ne la voit pas.

**Réponse :** Les bouches d'égout ont été vidangées. Le profil de la chaussée est à modifier – ce problème a été communiqué au service voirie pour reprise de la chaussée durant la campagne de revêtements.»

Flora LAPERNE indique que de gros travaux sont à effectuer pour apporter une solution.

**Réponse :** Une étude va être menée pour regarder la faisabilité technique et définir le coût de l'opération. Une présentation sera faite aux élus.

### Point 39 – a : Église

«Une participante indique que les gouttières sont bien visibles au plafond ; les lambris s'abîment. Il faut au moins colmater les trous les plus importants.

**Réponse :** Ces travaux ont été proposés au budget. Une intervention sera programmée par un charpentier.»

Madame LAGARDE demande la date de début des travaux de la toiture ; en effet, il y a une infiltration importante dans le toit. Une bassine a été mise en place pour recevoir l'eau de pluie.

Marie-Lyse BISTUÉ indique que les travaux n'auront pas lieu avant 2024. Elle rappelle le coût des travaux qui est de 66 000 euros.

**Réponse :** Les réparations ponctuelles ont été réalisées.

## **2) Questions / Réponses**

### **Point 42 : Chemin du Poète**

Demande de pose d'un lampadaire (solaire ?) dans le virage (limite des propriétés J. Oscamou et J. Perez).

Route vers Esquiule : on compte 37 lampadaires sur 1,1km. L'un d'entre eux pourrait être placé chemin du poète ?

**Réponse :** Une étude va être menée pour regarder la faisabilité technique et définir le coût de l'opération. Une présentation sera faite aux élus.

### **Point 43 : Carrefour Chemin du Poète – Route Départementale 919**

Est-il possible de surélever la route sur 150 mètres avant et après ce carrefour afin de sécuriser la traversée de la voie ?

**Réponse :** La Collectivité avec le Département ont étudié l'aménagement de ce carrefour. Aujourd'hui, aucune acquisition de terrain n'a été réglée et le coût des travaux n'a pas été prévisionné.

La surélévation de la route n'a pas été estimée et soulèverait des problèmes de nuisances sonores pour les maisons proches ainsi que des problèmes de gestion des écoulements d'eaux pluviales.

### **Point 44 : Chemin des Candaux**

Une caravane et un abri en tôle ont été installés, le tout clôturé par une toile verte. Cette installation est-elle autorisée ?

**Réponse :** Aucune autorisation n'a été déposée à ce jour à la Mairie.

### **Point 45 : Parcours santé**

Ornières importantes sur le chemin forestier, à gauche après le pont noir, vers le pont Lavigne.

**Réponse :** Les travaux sont prévus ces mois de juin/juillet.

### **Point 46 : Église**

Les poules du voisin détruisent les parterres devant le portail de l'église.

**Réponse :** Cette information a bien été transmise au service compétent.

### **Point 47 : Numérotation des rues**

La numérotation des rues du quartier n'est pas correcte.

Madame Perez présente une lettre, déposée le matin même par le facteur, dans sa boîte aux lettres. Cette lettre est destinée à un habitant de l'immeuble où a lieu la réunion, à savoir

l'ancienne école de St-Pée. Sur l'enveloppe, il a été ajouté à la machine, par le centre de tri, le numéro 85, chemin des Charrois.

L'immeuble de l'ancienne école ne porte pas de numérotation et le choix de la machine est tombé sur le numéro 85 alors que la maison voisine de l'ancienne école porte le numéro 487. Ce n'est pas la première fois que cela se produit.

Monsieur J. Sartholou indique que le domicile de sa fille porte deux numéros et que malgré des démarches auprès de l'Administration fiscale avec une attestation de domicile établie par la mairie, la modification n'aboutit pas. C'est incompréhensible.

La mairie, après attribution des numéros, doit informer les différents services publics et administrations.

Mais dans l'un des cas au moins, il n'y a pas de numéro attribué.

**Réponse :** La Collectivité informe automatiquement l'ensemble des services publics et des administrations.

L'école a le n°533. La maison suivant est le n°487. Madame Perez est au n°85.

La Commune va ajouter le numéro sur l'école afin d'éviter les erreurs de la Poste.

Pour les parcelles de Monsieur Sartholou, le service Urbanisme a envoyé les certificats de numérotation conformes aux maisons n°1221, 1281 et 1351.

### **Point 48 : Fibre**

Un participant demande la date de début des travaux car l'entreprise a deux ans pour terminer le chantier.

**Réponse apportée lors de la réunion :** Marie-Lyse BISTUÉ indique que c'est la société ERT qui a repris le chantier qui, pour le moment, est à l'arrêt. Les travaux reprendront probablement en mai.

La société SCOPELEC, qui avait la charge du chantier, est en redressement judiciaire et a reçu de nombreuses pénalités pour retard.

## **3) Informations**

Prolongement du trottoir sur la RD 919, depuis le carrefour du chemin du Poète jusqu'à la propriété Capdevielle : Marie-Lyse BISTUÉ informe qu'une étude est en cours et qu'il y a lieu d'aller voir les propriétaires des terrains concernés. Elle a proposé une rencontre avec Monsieur le Maire.

Liste des propriétaires : Capdevielle, Esperabe, Larroude, Clede, Guedo.

**La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le lundi 19 juin 2023 à 20h30 à l'ancienne école**